



Aurillac, le 10 janvier 2025

**Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cantal fédère 32 comités départementaux sportifs et 14 clubs sans comités. Il fonctionne sous la forme d'une association régie par la loi 1901 et représente au niveau départemental le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Le CDOS CANTAL a pour rôle de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme et préserver le patrimoine sportif départemental.

Le CDOS travaille en lien avec les grandes directives du CNOSF tout en adaptant les objectifs en fonction des spécificités locales.

La mise en place de ses actions et de ses objectifs entrent dans un cadre spécifique instauré par le CNOSF à travers la feuille de route et décliné par le Plan Sport et Territoire (PST).

Le lundi 17 mars 2025, nous procéderons au renouvellement du comité directeur du CDOS pour la nouvelle olympiade, soit 4 ans, afin notamment d'assurer la mise en place et le suivi du « Plan Sport et Territoire » (PST) (en application de l'article 11. 2 des statuts du CDOS).

Conformément aux nouveaux statuts :

- les candidatures aux fonctions de président et de membre du bureau exécutif, (**14 membres**), prennent la forme **d'une liste bloquée précisant la répartition nominative de chacun**.
- le CDOS doit être composé d'organismes départementaux représentant les Fédérations Olympiques : **catégorie 1** ; Fédérations Sportives Nationales : **catégorie 2** ; Fédérations Multisports ou Affinitaires : **catégorie 3** ; Fédérations Scolaires ou Universitaires : **catégorie 4** ; Membres Associés : **catégorie 5** et **deux** membres qualifiés.

Le CDOS est administré par un Conseil d'Administration qui comprend le bureau exécutif (**14 membres**, issus majoritairement des fédérations olympiques, catégorie 1) plus **6 membres** (dont au moins 4 représentants des catégories 2, 3, 4 et 5) élus lors de l'AG, **soit 20 membres**.

Chaque comité départemental ou club sans comité (**à jour de sa cotisation**) a donc la possibilité de présenter un(e) candidat(e) au conseil d'administration **ou** au bureau exécutif (en concertation avec la tête de liste) en vue de l'élection des **20** sièges disponibles au sein du comité directeur.

L'équipe du CDOS reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien sportivement.

Romain JAMMET
Président du CDOS.
Tél : 04 71 64 46 52